

Personnel municipal - Politique d'achat - Création d'un poste de Directeur Général Adjoint

Monsieur Millot, au nom des commissions du Personnel et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il apparaît nécessaire de mettre en place une politique d'achat au sein des services municipaux. En effet, la fonction "achat" est aujourd'hui très parcellisée dans son organisation, a besoin d'une stratégie d'ensemble, d'objectifs précis, d'optimisation et de moyens de contrôle.

L'évolution même de la philosophie du code des marchés publics et les nécessités d'ordre financier et économique amènent également la Ville, comme la plupart des collectivités, à rechercher les moyens de mettre en place cette politique d'achat venant s'ajouter aux autres solutions déjà mises en oeuvre (gestion active de la dette et de la trésorerie, régulation budgétaire, etc.).

L'objectif premier de cette démarche est de réaliser des économies significatives.

L'organigramme des services sera adapté pour tenir compte de ce nouvel enjeu.

Il est proposé à cette fin de réunir au sein d'un même département "Finances-Logistique et Achats" les services fonctionnels suivants : la direction des services financiers, la direction des marchés publics, la direction de la logistique et des achats, la direction de la gestion du patrimoine et le contrôle de gestion qui seront garants des procédures et des méthodes mais aussi de l'aspect financier, de l'expertise des enjeux et enfin, de l'évaluation des résultats.

Ce département sera sous la responsabilité d'un Directeur Général Adjoint à recruter.

Il est donc nécessaire de créer le poste correspondant.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions du Personnel et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) - décider la création d'un poste de Directeur Général Adjoint pour le département "Finances-Logistique et Achats",
- 2) - dire que la dépense sera prélevée sur les chapitres des budgets successifs.

M. MILLOT - Rapport 41.

Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE - Y a-t-il des observations ? Non.

Rapport adopté.

